



Renouvellement titre séjour

Par **Txika**, le **05/03/2015** à **17:03**

Madame, Monsieur,
Je vous écris pour vous poser une question par rapport au renouvellement du titre de séjour de mon mari.
Je suis espagnole et il est sénégalais. Nous nous sommes mariés en 2009 et j'ai maintenant un titre de séjour permanent espagnol valable pour 10 ans.
On est arrivés en France il y a 1 an et demi; on a fait les démarches nécessaires et mon mari a eu son titre de séjour valable pour 1 an qui lui permet de travailler. Quand il l'a eu, je travaillais; après ce moment, j'ai perdu mon travail, mais il a commencé à travailler et il se trouve que, maintenant, il a un CDI. Le temps est passé et nous avons procédé au renouvellement de son titre de séjour; et à la rendez-vous à la Préfecture, ils nous ont annoncé que, à part de son contrat de travail, il faut que moi aussi je travaille, puisque si ce n'est pas le cas, il n'a pas le droit de renouveler son titre de séjour. Après ça, nous restons étonnés et nous avons le doute: compte tenu que son contrat de travail est un CDI et qu'on a les moyens économiques suffisants pour l'instant (ce qui me permet d'être en train de chercher un emploi qui correspond à mon profil, plus tranquillement), est-ce que c'est vraiment obligatoire que j'aie un travail pour le renouvellement de son titre de séjour?
On vous remercie pour votre attention.
Cordialement,
Famille xxxxxxxx